



Sessione di u 16 d'ottobre di u 2023
Session du 16 octobre 2023

Decisione N° 2023-21
Décision N° 2023-21

Infurmazione nantu à l'evoluzione istituzionale di a Corsica
Information sur l'évolution institutionnelle de la Corse

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre, la Chambre des Territoires convoquée le 4 octobre 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mme et MM.

CUCCHI Nicolas à GIUSEPPI Jean
GIANNI Jean Jacques à CECCALDI Attilius
MAUPERTUIS Marie Antoinette à SIMEONI Gilles
ROCCHI Ange Toussaint à ALBERTINI Don Marc
SBRAGGIA Stéphane à MONDOLONI Christophe

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

BERLINGHI François, ORSONI Marie France

Etaient absents : Mme et MM.

BERTOLOZZI Paul Antoine, BRUZI Benoît, CECCOLI François Xavier, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, MARTINETTI Achille, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean Charles, PADOVANI Marie Hélène, PASQUALAGGI Jean Marie

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- VU** La délibération « Autonomia » n° 23/089 du 5 juillet 2023 de l'Assemblée de Corse.

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-21, relatif à l'information sur l'évolution institutionnelle de la Corse

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE au Président de la communication sur l'avancement des travaux sur l'évolution institutionnelle de la Corse et notamment d'une réunion des présidents de groupes de l'Assemblée de Corse le 18 octobre en vue de déterminer les modalités de travail et de consultation à venir.

PREND ACTE que la Chambre sera saisie des suites données à cette réunion et à celles qui suivront par le biais a minima d'une procédure écrite.

SE FELICITE de la présence de représentants de la Chambre des territoires lors de la venue du Président de la République en septembre en Corse.

PREND ACTE de la déclaration de ce dernier de renforcer les prérogatives de la Chambre des territoires, qui fait écho à celle du Président du Conseil exécutif à ce sujet.

SE FELICITE de la proposition de mettre à disposition de la Chambre des personnels de la Collectivité de Corse et des prestataires extérieurs pour expertiser et accompagner cette évolution potentielle mais aussi les propositions de thématiques prioritaires et de modalités d'organisation qui seront faites par la Chambre des territoires.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni